

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensbergh. — Rien n'est changé à la rédaction.)

## FRANCE.

Paris, le 16 octobre. — A l'instar de l'association bretonne il vient de se former une association Lorraine, sous le titre d'Assurance mutuelle pour le cas où il y aurait lieu au refus de paiement des contributions publiques.

— M. l'avocat Mauguin, membre de la chambre des députés, vient d'envoyer son adhésion à l'acte de l'Association parisienne, en ces termes :

Marly-le-Roi, 18 octobre 1829.

Fallière avec beaucoup d'empressement à l'Association parisienne. Dans mon opinion, le droit de refuser l'impôt va même plus loin qu'on ne paraît l'avoir prévu par l'article premier. L'obligation de subvenir aux dépenses de l'état, de la part de ses sujets, correspond à l'obligation d'observer le pacte fondamental de la part du gouvernement; et il résulte de là, suivant moi, que s'il venait à y avoir une violation manifeste de la charte, le pays pourrait refuser l'impôt dès à présent, quoique le budget soit voté légalement pour tout 1830. Je vous prie d'agréer, etc.

Signé Mauguin.

— Il fut un temps où les élèves protestans des collèges de l'université étaient par mesure d'ordre, obligés de suivre les exercices religieux des élèves catholiques; de là des craintes pour le prosélytisme que ne manque jamais d'exercer le parti dominant en exploitant le monopole. Le meilleur moyen, pour contenter les gens de bonne foi, c'est d'émanciper l'enseignement: alors chaque culte agira librement dans ses intérêts, et la paix publique et les progrès des lumières y gagneront. Sur les réclamations des protestans, le gouvernement vient d'accorder l'autorisation d'établir des maisons d'éducation exclusivement réservées aux élèves protestans; c'est ainsi que M. Housseau a reçu le diplôme de chef d'institution protestante, et que M. Sabonadière, pasteur de la paroisse du consistoire à Meaux, vient d'être autorisé à former à Paris un collège protestant.

— On annonce que MM. Scribe et d'Épagny, effrayés des mutilations que la censure a fait subir au *Cher de la Bazouche*, ont renoncé à la représentation de cette comédie. On sait que la *Marion Delorme*, de M. V. Hugo, a été mise dernièrement à l'index. Ainsi voilà, depuis un mois seulement, deux importants ouvrages que l'inquisition littéraire a étouffés.

— Nous avons parlé plusieurs fois du procédé à l'aide duquel M. Aldini espère rendre les pompiers insensibles à l'action des flammes.

Les expériences ont eu lieu à Paris le 20, à la caserne des pompiers, en présence de M. le préfet de police, d'une commission de l'Académie des sciences, composée de MM. Darcet, Dulong, Chevreul, Gay-Lussac, de membres de l'Académie de médecine, et d'un grand nombre de savans.

Le costume du pompier se compose d'un casque en amianthe couvrant toute la tête et ayant quatre ouvertures, deux pour les yeux, fermées par un verre bombé et recouvert d'un tissu métallique, les deux autres ouvertures pour la bouche et le nez fermées seulement par un tissu métallique; des cornues d'une sorte d'armure couvrant tout le corps; pendant elle ne prive pas le pompier de l'action de ses membres. Il peut se mettre à genoux et se relever sans l'aide des mains, se coucher ou tomber sans le bras droit à découvert, mais il est garanti par un bouclier ovale dont le pompier doit se servir pour écarter les objets qui pourraient contrarier sa marche.

Avant de commencer les expériences, M. Aldini a donné l'explication de tous ces objets; il a montré différents thermomètres pour apprécier la force

de la chaleur dans différentes directions, plusieurs lanternes d'après le procédé de Davy, dont le travail sur la flamme a été le point de départ de M. Aldini; des pièces d'amianthe dont l'une a six pieds carrés, tissées sans le concours d'une autre substance; du carton d'amianthe pour semelles; des boîtes d'amianthe propres à renfermer des papiers et objets précieux; du papier d'amianthe qui reçoit parfaitement l'écriture et qui au moyen d'une encre particulière serait ainsi que les caractères tracés à l'abri des atteintes du feu, et enfin une corde incombustible aussi d'amianthe, pouvant supporter le poids d'un homme.

Les expériences se sont divisées en trois parties. Dans la première deux pompiers, la main droite couverte du gantelet tissu d'amianthe, ont traversé plusieurs fois la cour, portant des lames de fer chauffées à rouge. Ce n'est qu'au bout de six à sept minutes que la chaleur se fait sentir à la main.

Dans la seconde expérience deux pompiers revêtus du costume complet se sont placés tour à tour la tête inclinée sur une flamme de paille continuellement alimentée à laquelle se mêlait une forte colonne de fumée. Le premier est resté dans cette position pendant cinq minutes et le second sept minutes, ne changeant de place que pour s'exposer au point où le vent chassait une plus grande quantité de flamme et de fumée. Le poids du premier battait après l'expérience cent pulsations par minute et celui du second cent vingt.

On avait pratiqué pour la troisième expérience un chemin dans le milieu de la cour avec des piquets en fer garni de fagots, de paille et de foin. Aussitôt que l'embranchement a été complet, cinq pompiers se sont engagés dans les flammes extrêmement actives, et les ont traversées pendant plusieurs minutes sans paraître en être incommodés. Un d'eux portait sur le dos une grande corbeille revêtue d'un tissu métallique, et qui contenait un enfant la tête couverte d'un capuchon de laine. L'enfant n'a aucunement souffert; il n'a manifesté de crainte qu'au moment où celui qui le portait ayant fait un mouvement, il a cra être sur le point de tomber dans le feu. On s'est empressé de le retirer craignant qu'il ne fût suffoqué; mais son inquiétude était dissipée, il avait le visage riant et la peau aussi fraîche que dans l'état naturel.

M. Aldini ne regarde pas son procédé comme parfait; il reste encore à trouver le moyen de le rendre facilement applicable à tous les cas d'incendies. Néanmoins, tel qu'il est, il pourrait servir utilement pour traverser des appartemens embrasés et arracher aux flammes des personnes ou des objets précieux.

## PAYS-BAS.

### SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance de la seconde chambre des états généraux du 22, il a été communiqué un arrêté royal qui nomme M. J. Corver Hooft président. Cet honorable membre après avoir occupé le fauteuil, a prononcé un discours dont voici un extrait :

« Nobles et Puissans Seigneurs !

« Profondément reconnaissant de la confiance de V. N. P. et de la nomination dont S. M. m'a honoré, j'occupe le fauteuil où j'ai été appelé, pour présider pendant cette session les discussions des représentans de la nation. Quand j'envisage les difficultés de la tâche qui m'est imposée et la faiblesse de mes moyens, je sens l'espoir m'abandonner de remplir ces fonctions d'une manière satisfaisante; mais confiant dans les marques d'intérêt dont je me vois honoré et dans la bienveillance et les lu-

miers de V. N. P., j'espère que nous acheverons les travaux importants, auxquels nous avons été appelés, pour le bonheur de la nation.

« Pour parvenir à ce but; évitons tout ce qui pourrait nous en éloigner et surtout abstenons-nous de toute défiance et de toutes personnalités envers ceux de nos compatriotes qui ne partagent pas nos opinions. Attachement à la loi fondamentale, et respect pour le trône, voilà le résumé de nos sentimens. N'oublions jamais que nous sommes tous sujets d'un même état et que nous avons juré de maintenir les droits d'une nation et non de ceux d'une ville, d'une province ou d'une partie quelconque: que la différence de religion n'altère en rien l'harmonie et nos droits réciproques au respect général. Alors on verra disparaître tout esprit de discorde et régner cette belle devise de nos ancêtres *l'Union fait notre Force*. Alors, N. et P. S., se manifesteront l'unanimité de nos sentimens envers notre monarque chéri et notre juste confiance dans ses intentions paternelles; alors la nation appréciera notre sollicitude pour les droits qu'elle nous a confiés. »

La commission chargée de l'examen de l'élection de M. Brugmans a fait un rapport plus détaillé et il a été arrêté par l'assemblée de renvoyer cette affaire aux sections du mois d'octobre formées, dans cette session.

### LIEGE, LE 24 OCTOBRE.

La Gazette d'Arnhem dit savoir de bonne source que le projet de loi sur l'enseignement sera proposé à l'une des premières séances de la seconde chambre des états-généraux; ce projet se compose, dit-on, de 57 articles.

— On écrit de La Haye, 20 de ce mois: « Le discours du trône a été définitivement réglé, comme se réglent ces sortes de choses, par un compromis. D'une part, le parti van Maanen poussoit à l'adoption d'une phrase outrageante aux états-provinciaux, tandis que l'excellence, dont le pays natal est la Belgique, insistoit pour l'omission de cette période, qui auroit retenti d'un bout à l'autre du royaume et doublé les forces de l'opposition.

— On mande de Gand qu'une rupture dans la digue du canal de Terneuzen, de la longueur d'environ 600 toises, a rendu presque impossible l'éclusement des navires, sans causer de grands préjudices à l'agriculture. De manière que les navires destinés pour le port de Gand, et qui se trouvaient déjà à Terneuzen, ont dû prendre une autre route. On a l'espoir le plus fondé qu'il sera pris des mesures pour que de pareils accidens ne se renouvellent plus. (Belge.)

— On écrit de Constantinople, le 25 septembre: « Vous savez sans doute déjà que les préliminaires de paix ont été signés, à Andrinople, le 14 de ce mois, et depuis hier on donne pour certain que la ratification a déjà eu lieu ici. Les Russes ont dicté la paix. Deux officiers russes, venus du camp dans le but de passer l'un en Asie pour faire cesser les hostilités, et l'autre aux Dardanelles pour la levée du blocus, sont encore ici. D'un autre côté la navigation de la Mer-Noire n'est pas encore déclarée libre; on n'a donné ces jours-ci des firmans, pour cette mer, qu'à quelques bâtimens chargés, moyennant toujours le surcroit de droit de douane de 20 p. Au reste, on ne doute pas pour cela que la paix ne soit conclue. Quatre bâtimens vides vont transporter le reste des prisonniers russes chez eux. »

On lit d'autre part dans la Gazette d'Augsbourg, sous la rubrique de Péra, 26 septembre:

« Nous recevons à l'instant la nouvelle certaine que le Sultan a ratifié ce matin le traité de paix conclu

e 14, et qu'aujourd'hui même son adjudant Achmed-Aga, partira pour en porter la ratification à Andrinople. Deux officiers russes partiront dans le même but pour d'autres directions.

— Par arrêté royal du 21 septembre 1829, le sieur E. H. Missotten est nommé notaire au canton d'Achel (Limbourg), en remplacement du sieur Clerx qui a obtenu sa démission honorable.

— La Gazette des Pays-Bas rompt enfin le silence sur les relevés de statistique publiés dans différents journaux. Elle nous a laissé supputer, supputer à notre aise, nous surveillant avec soin, contrôlant nos calculs et la voici, après de longues méditations, qui prononce le terrible *quos ego*. Devinez, lecteurs, à quel propos. Nous citions, il y a peu de jours, le nom de M. Reuter, d'Arlon, comme le premier habitant du grand-duché qui ait été admis à l'école militaire de Breda. O fatale erreur! La Gazette déclare aujourd'hui qu'il y a au moins deux Luxembourgeois à Breda. Nous voilà complètement refutés, mais pourtant ne voudrait-elle pas nous dire si ce second ardennais ne vient pas d'être reçu tout récemment et avant notre assertion, à l'école des cadets? Le Journal de Luxembourg l'assure du moins (Courrier des Pays-Bas.)

— On a découvert à Bouvard (canton de Genève) dans un champ de pommes de terre, un autel à Mercure, en pierre de roche, parfaitement conservé. Il est probable qu'il a été élevé par quelque négociant, en reconnaissance du succès obtenu par lui dans son commerce. Voici l'inscription qu'on y lit: MERCURIO AVO N MAR ATHONIVS V. S. L. M.

— On lit ce qui suit dans le Catholique de Gand: « Nous nous estimons heureux de pouvoir dissiper les inquiétudes que beaucoup de personnes pourraient avoir conçues sur l'état des semences.

« D'après des renseignements pris dans les districts d'Andenarde, Alost, Termonde, etc., nous pouvons annoncer que le 20 de ce mois, le tiers des grains d'hiver était déjà semé sur les terrains élevés, et que vers la fin de cette semaine les cultivateurs auront heureusement semé la moitié des grains pour la récolte prochaine. Les terres sont séchées au-delà de tout espoir. Les pommes de terre ont en général réussi beaucoup mieux qu'on n'aurait osé se le promettre; à notre marché de mercredi dernier, malgré la grande affluence de personnes accourues pour en faire leur provision, le prix, au lieu d'augmenter, a été en diminuant progressivement, de telle sorte que les derniers sacs ont été vendus à 3 fls. des Pays-Bas. »

— On lit dans un journal: « La belle et grande manufacture de faïence, la seule qui existe à Namur, et en pleine activité, est maintenant mise en vente publique.

— MM. van Hoven et van Oosterhout, peintres à La Haye, ayant envoyé quelques-uns de leurs tableaux à l'exposition de Douai, le jury leur a décerné à chacun une médaille de bronze qui, envoyée à M. le bourgmestre de La Haye, leur a été remise le 19 à l'hôtel de ville.

— On a reçu la nouvelle que le général Denzel, qui avait succédé au général Church dans le commandement en chef des troupes grecques est mort le 15 de ce mois à Vonnizza.

— On lit ce qui suit dans le Temps, journal publié depuis quelque tems à Paris:

« La mort de M. Dumont, membre du conseil souverain de Genève, a causé dans cette ville la plus vive affliction. L'Europe savante regrettera un publiciste célèbre, l'ami et le commentateur de Bentham, et Genève un citoyen utile et éclairé, l'homme à qui elle doit le développement du système représentatif qui régit aujourd'hui cet état. Nous ajouterons quelques mots à cet éloge, emprunté au Précurseur de Lyon. On peut dire que Jérémie Bentham n'a composé aucun de ses ouvrages, mais qu'il en a seulement écrit les traits principaux. Ce célèbre publiciste a l'habitude de jeter ses pensées sur le premier morceau de papier qui se trouve sous sa main; et les blancs de toutes les lettres qu'il reçoit. C'était cette foule de notes, pour la plupart illisibles, que ce jurisconsulte envoyait à M. Dumont, et que celui-ci s'était chargé de rédiger et classer en corps d'ouvrage. Au moment où la mort a surpris M. Dumont, il venait de terminer une seconde édition du Traité des preuves judiciaires, et de

l'adresser à son libraire et ami M. Hector Bossange. Cette publication si importante pour le barreau français paraîtra sous peu de jours. »

— Lord Hertford, qui habite Rome, vient d'acheter, pour le somme de 127,500 fr., la fameuse statue de Pompée.

— On écrit de Madrid, le 8 octobre: « Depuis quelques jours, il n'est plus question de tremblements de terre à Murcie, mais il y règne des maladies qui enlèvent beaucoup de personnes, ce qu'il faut attribuer aux plaies considérables qui ne cessent de tomber à verse sur ces contrées.

— On lit dans la Gazette de Naples: « Nous sommes au 1<sup>er</sup> octobre, et nous éprouvons des chaleurs qui, dans notre climat même, passeroient pour extraordinaires au fort de l'été. Aujourd'hui le thermomètre s'est élevé à 26 degrés de Réaumur. »

— Dans la dernière séance non publique de l'Académie des sciences (institut royal de France), M. Cordier a présenté un ouvrage intitulé: *Essai sur l'art du sondeur pour obtenir des sources jaillissantes*. L'auteur M<sup>me</sup> Mary Griffyes habite les États-Unis d'Amérique.

— Au commencement de la guerre entre la Russie et la Turquie, le langage des journaux du ministère Wellington pouvait donner à penser que le héros de Waterloo minait quelque plan belliqueux: il fallait à tout prix empêcher la chute du fidèle allié de la vieille Angleterre; quelque tems après, l'es-pèce de croisade qu'on avait prêchée était devenue inutile: les Turcs étaient assez forts pour battre les Russes, et le duc de Wellington était un homme d'une grande profondeur, parce qu'il permettait aux Russes d'aller ébranler leur puissance sur des frontières imprenables. Après les approches des balkans et l'envahissement des frontières turques en Asie, la foi des ministériels anglais fut un peu ébranlée; mais ils reprirent bientôt courage: on annonça plusieurs défaites, l'hiver forcerait les Russes à abandonner leurs conquêtes et à repasser le Pruth. On allait jusqu'à annoncer la reprise de Varna. On s'est bercé des mêmes espérances pendant plusieurs mois. La bataille livrée près de Schumla, qui mit dans tout son jour la faiblesse du Sultan, semble seule avoir ouvert les yeux au cabinet britannique; mais alors quand il se serait résolu à s'opposer par la voie des armes à la marche des Russes, il n'était plus temps, Diebitsch se trouvait aux portes de Constantinople, et il dicta à la Turquie les conditions de la paix, sans que l'Angleterre, déconcertée par la rapidité de sa marche, pût le moins du monde intervenir. C'est ce qu'on a pu lire dans la Gazette de Berlin qui a fait l'histoire des négociations.

Ainsi, quoiqu'en disent les journaux du ministère anglais, le cabinet britannique a essuyé une défaite complète. On peut en dire autant du ministère français, qui n'est qu'un satellite de l'astre Wellington.

#### BUDGETS DE L'INTÉRIEUR, DU WATERSTAAT, etc.

M. François, déjà connu par un ouvrage sur les vices de notre système financier, va publier cinq tableaux synoptiques des dépenses générales de l'état. Le premier a déjà paru; il contient les budgets de la liste civile, des états-généraux, du conseil d'état, de la secrétaire d'état, de l'ordre du Lion Belgique et de Guillaume, de l'ordre du waterstaat. Les tableaux suivants, qui seront incessamment publiés, contiendront les budgets particuliers de chacun des autres ministères.

Ce travail mérite d'être encouragé. Dans les circonstances actuelles, il peut être fort utile aux membres des deux chambres, et à tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques.

Voici quelques renseignements extraits du tableau de M. François.

Le budget de la secrétaire d'état, qui comprend le traitement du conseiller d'état chargé de la direction de la secrétaire, du greffier, des employés, les frais de bureau, etc., s'élève à 126,256 fl.

Le budget de la première chambre des états-généraux (traitemens de 46 membres, du greffier, des employés, frais de séjour, etc.) s'élève à 198,700 fl.

Le budget de la seconde chambre est de 315,759 fl.

Pour compléter le budget des états-généraux, à ces deux sommes, il faut encore ajouter 13,400 florins pour entretien des locaux, fournitures de bureaux, etc.

Le budget du conseil d'état (traitemens de 21 conseillers à 6000 florins et de deux à 4000, du secrétaire, des employés, frais de séjour, etc.) s'élève à 274,628 fl.

Le budget des ordres de Guillaume et du Lion Belgique est de 76,400 fl.

Celui de la chambre générale des comptes (traitemens de 16 membres à 4000 florins chacun; du secrétaire, des employés, etc.) est de 226,200 fl.

Les divers budgets dont nous venons de parler, montent à une somme totale de 1,231,343 florins.

Le budget du ministère de l'intérieur et du waterstaat qui comprend le traitement du ministre, du secrétaire-général, des employés du ministère, des gouverneurs, des états-députés, des greffiers, des employés des gouverneurs, les frais de bureaux, le traitement des fonctionnaires ressortissant immédiatement des administrations provinciales, celui des fonctionnaires intermédiaires entre l'administration provinciale et les administrations communales, les frais des commissaires et des conseillers de milice, le traitement des inspecteurs, des ingénieurs et de tous les autres employés du waterstaat, les frais que nécessitent les ports, les rivières, les routes et les canaux, l'entretien des édifices de l'état, l'administration des mines, etc., s'élève à 6,759,276 fl.

Dans ce budget la dépense des travaux de Hollande, de Zélande, de Frise, d'Overysel et de Groningue, figure pour une somme de 1,000,196 fl.

Les travaux pour les grandes communications de royaume par terre et par eau, content 3,442,489 fl.

Les canaux figurent dans cette somme pour 2,565,725 fl.

Les grandes routes pour 876,764 fl.

On remarque, que dans plusieurs provinces, il n'existe point d'employés compris sous la dénomination de fonctionnaires intermédiaires entre l'administration provinciale et les administrations communales; puisque cette économie est possible dans quelques provinces, pourquoi ne l'opérerait-on pas dans d'autres? C'est une question que les états provinciaux pourront examiner un jour.

Il résulte du tableau de M. François, que la chambre des comptes a, sur certains articles, autorisé des payemens qui vont au-delà des sommes fixées par les budgets. Ces sommes excédentes s'élèvent à 20,909 florins pour les divers budgets dont nous avons parlé. La chambre des comptes a-t-elle le droit? C'est ce que les prochaines discussions de la chambre pourront éclaircir.

#### L'HOMME DOUBLE.

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences de Paris, M. Geoffroy-Saint-Hilaire a fait un rapport très-curieux sur une observation recueillie par M. Warren, professeur de médecine à Boston, et imprimée dans un journal de cette ville, *The Daily Advertiser*.

Il s'agit de deux jumeaux réunis par la région ombilicale, qui de Siam ont été transportés à Boston, d'où ils doivent prochainement arriver à Paris. Ces deux jeunes gens, âgés de 12 ans, sont d'une ressemblance presque identique; leur taille est celle des Chinois. Ces deux êtres, joints par une nature naturelle, vivent habituellement dans une parfaite indépendance. On ne cite qu'un exemple de discorde passée entre eux: l'un d'eux, pendant le voyage de Siam à Boston: l'un d'eux prit un bain froid, auquel l'autre ne voulut point se prêter, dans la crainte de compromettre sa santé. Le premier fut obligé de se mêler de la querelle, et il leur fit comprendre aisément, que leur intérêt commun voulait que les deux d'eux ne pussent jamais renoncer à l'autre. Ils se rendirent ces observations, et l'amateur de bains froids renonça à son projet.

L'intelligence de ces jumeaux Siamois est très-générale. Leur a enseigné à jouer aux dames, et ils ont acquis promptement la force nécessaire pour lutter avantageusement contre leurs maîtres. Une chose qui paraît fort extraordinaire, c'est qu'ils ne se consultent jamais pour agir, et que leurs actions sont remarquables par leur unanimité. Un jour qu'ils s'amusèrent à courir sur le pont du navire, où on les poursuivait, ne virent pas qu'un panneau était ouvert; ils auraient pu point de tomber au fond de la cale, où ils auraient péri; mais, s'ils ne s'étaient aperçus du danger opposé. Ce qui évitait en sautant avec agilité du côté opposé. Ce qui éprouve l'autre le ressent. Les battemens des artères sont égal nombre chez eux; ils ont sommeil ensemble, et ils se réveillent ensemble, si l'un d'eux se réveille. On a observé que les deux, M. Geoffroy-Saint-Hilaire fait observer que le phénomène naissait depuis long-tems plusieurs cas de monstruosités analogues au phénomène que présente la présence de ces jumeaux dans la capitale coïncidera avec l'extrême supériorité de Christina, enfans doubles par l'extrémité supérieure de l'ombilic, nés à Sassari en Sardaigne au mois de mars 1774, et qui se trouvent actuellement à Lyon, où ils ont été l'objet de la curiosité publique. Cet étrange phénomène est une répétition de l'homme double qui vivait sous Jacques roi d'Écosse.

Jupille, le 24 octobre 1829.

**Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.**

Voulez venir la fête de Jupille. Y entendra-t-on encore, comme dernière, cette exhortation touchante des propriétaires de roulette: « Courage, messieurs, faites votre jeu, faites vos mises, vous gagnerez davantage; posez par point, nous comptons après? » La place sera-t-elle encore encombrée par toutes sortes de jeux de hasard qui, loin d'amuser les bons villageois, ne sont propres qu'à vider leur bourse et occasionner des rixes entre eux? Ces questions, messieurs, je vous les adresse avec l'espoir que l'autorité locale les résoudra elle-même, dès demain, dans l'intérêt de ses administrés. Agréés, etc.

Les TAXES du PAIN à Liège, du 24 octobre, sont les mêmes que la semaine dernière.

SPECTACLE. — Aujourd'hui dimanche, 25 octobre, le *Château Rouge*, opéra en trois actes, musique de Boyeldieu; le *Dauphin*, grand opéra en un acte, musique de Lebrun; le *Prêtre Supposé*, ou le danger d'écouter aux portes, opéra en un acte, musique de Méhul. On commencera à cinq heures et demie.

AVIS. — D'après les demandes réitérées d'un grand nombre de personnes, l'administration s'est empressée de traiter de nouveau avec M. Gonthier, à l'effet de procurer au public la représentation d'ouvrages qui n'ont point été joués ou qu'il a désiré revoir. C'est demain lundi qu'aura lieu la première de deux que cet artiste peut encore accorder avant l'expiration de son congé. L'affiche du jour annoncera le spectacle.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**A L'OCCASION DE LA FÊTE A JUPILLE.**

Le Sr. ROLAND, maître de DANSE, donnera BAL dimanche et lundi 25 et 26 courant, à la grande SALLE de M. Gaillard. Le prix d'entrée pour les cavaliers est de 25 cents. En outre, il a l'honneur de prévenir ses élèves et amateurs, que sa SALLE sera ouverte tous les jours de 6 à 9 heures du soir, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Il est domicilié rue Souverain-Pont, n° 321. 539

**GRANDE SALLE A JUPILLE.**

BAL, 25, 26 et 28 courant, à l'occasion de la FÊTE, chez le sieur J. RAQUINET, propriétaire de la ci-devant maison veuve Franck. On y trouvera VINS et RAFRAICHISSEMENTS de toute qualité, le tout à un prix très-modéré, remise pour voiture, écurie pour les chevaux. 546

FÊTE DE WAREMME — BAL mardi, mercredi et jeudi, 4 et 5 novembre, à la salle de la Société. 577

**SALON de FIGURES en GIRE place du Spectacle.**

Le soussigné a l'honneur de remercier le public de l'accueil qu'il a bien voulu lui faire, et de le prévenir que son cabinet se sera plus visible que jusqu'à dimanche, 1<sup>er</sup> novembre, il expose pendant ces derniers jours, il y aura à son exposition un nombreux concours, ayant réduit le prix des places. Les téres, à 25 cents, et les 2<sup>mes</sup> à 15 cents. VICENZO-LUZICH, de Rome. 591

On a PERDU une grande PIPE en porcelaine, fondue légalement, portant un chiffre sur feuillage et ayant un couvercle en argent. Deux florins 84 cents de récompense. S'adresser rue Outre Meuse, n° 351. 604

J. J. MASSET, élève de M<sup>r</sup> Habeneck, à l'école royale de Paris, a l'honneur de prévenir le public; qu'il donnera un CONCERT à la Salle de la société d'Emulation, le 2 décembre prochain. M. Boisseaux, violoncelliste, élève à la même école, y fera entendre. Des listes de souscription sont ouvertes chez M. Masset, rue du Pont-d'Ile, n° 23, et chez M. Halen, concierge de la société d'Emulation.

**A LA FONTAINE D'OR, RUE DE LA ROSE;**

Cet établissement vient d'être RESTAURÉ A NEUF; l'on y trouvera toujours une bonne TABLE D'HÔTE, à une heure, tous les dîners et portions pour la ville. CHAMBRE garnie à LOUER pour deux pensionnaires à 40 francs la pension. 594

Mercredi prochain, deux heures de relevée, en la salle de M. HUBBARD et C<sup>o</sup>, on VENDRA beaucoup de meubles, linaires, effets, etc., entre autres 24 paires draps de lit en deux complots en chêne, trois poêles, gravures, etc. — Les 4 et 5 novembre, VENTE de LIVRES dont le catalogue se trouve à ladite salle et chez M. Loxhay. — On continue à faire des avances de fonds sur les objets déposés pour être vendus. 589

Mercredi et jeudi, 4 et 5 novembre, à deux heures de relevée, en la salle de M. HUBBARD et C<sup>o</sup>, il y aura une très-belle VENTE de LIVRES en tous genres; le catalogue se distribue à ladite salle et chez M. Loxhay, imprimeur. 590

On VENDRA publiquement, jeudi 29 présent mois, sur deux heures de l'après-midi, en Jondri, commune de GRIVIGNÉE, le MOBILIER dépendant de la succession de M. H. J. Douffet, consistant en meubles-meublans, literie, batterie de cuisine, une vache, un épervier ou filet à pêcher, et différents autres objets. Argent comptant.

M. F. B. VRANCKEN, ayant obtenu de S. M. un BREVET D'INVENTION de dix années, et une prime de 300 fls., pour la fabrication D'EAU-DE-VIE de betteraves, (dite NATIONALE) prévient le public qu'il poursuivra devant les tribunaux ceux qui porteraient atteinte au droit exclusif qui lui a été accordé, aux fins d'obtenir la confiscation des objets confectionnés à son préjudice et tels dommages-intérêts que de droit; le tout aux termes dudit brevet et de la loi du 25 janvier 1817. Les personnes qui désireront former un établissement dans cette partie dont le succès est certain, peuvent s'adresser audit breveté qui donnera le secret et les plans nécessaires moyennant arrangement. Sous peu il aura l'honneur d'annoncer au public les prix de ses eaux-de-vie et esprits. Cette source d'une nouvelle industrie dans le pays donnera aux consommateurs une eau-de-vie saine, et agréable à boire; les personnes qui ont des betteraves à VENDRE, peuvent s'adresser chez la veuve VRANCKEN, rue devant la Magdelaine, n° 278. 596

Josephine XHENEHONT, négociante, rue de la Régence, donne avis qu'elle vient de recevoir un superbe ASSORTIMENT de MERINOS anglais des couleurs les plus nouvelles, depuis le prix de 47 cents jusqu'à fl. 1 40. On trouve aussi chez elle un très-beau choix de mérinos français 1<sup>re</sup> qualité à fls. 3 0, 5 ainsi que des saxons; draps de zéphirs, péruviennes, ratines, écharpes, flanelles et beaucoup d'autres articles, qu'elle vend à des prix extrêmement bas. 603

Au dépôt de DRAPERIE, rue du pont d'Isle, n. 17.

On a l'honneur de prévenir le public que pour la vente d'hiver, le MAGASIN est réassorti d'un beau choix de DRAPS, Cuirs-Laine, Castorines, Duffel de Hollande, Caotings, Péruviennes, Circassiennes, Draps Zéphirs, et Thibet de toutes qualités et couleurs. On trouve toujours au même magasin une quantité d'habillements confectionnés de différents prix tels que: Caricks, Manteaux Almaviva, idem imperméables dit Camelot, idem à Collet, Capotte de Castorines, Habits, pantalons et Capottes en toutes couleurs et qualités, Gilets en Casimir noir, idem imprimé, Soie, Velours et Poils de Chèvre. Les prix sont fixés au plus bas et de manière à soutenir toute concurrence. — Prix fixe. 586

A PLACER 3500 fls. P.-B. S'adresser faub. St-Laurent n° 1427

610 La MAISON appendices et dépendances côté 528, place St-Paul, à Liège, n'ayant pas été ADJUGÉE, sera réexposée en VENTE publique le 19 novembre 1829, aux 2 heures de relevée, par le ministère du notaire LIBENS, en son étude place St-Pierre, n° 21; s'y adresser pour voir les titres et conditions. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A LOUER une MAISON, sise rue Fond St-Servais, n° 145. S'adresser n° 144, même rue. 500

Un JEUNE HOMME connaissant la comptabilité, DESIRE se PLACER dans une maison de commerce. S'adresser sous les lettres I. K., faubourg d'Amereœur, n° 103. 518

QUARTIER de 2, 3 ou 4 pièces, écurie si l'on veut, et jouissance d'un grand jardin, n° 761, faub. Hocheporte. 209

Lundi 16 novembre 1829, à huit heures du matin M. Hottia, propriétaire à Wanzoul, commune de Vinalmont, fera VENDRE aux enchères par le ministère du notaire FANCK, en son étude à Villers-le-Bouillet, district de Huy, 1<sup>o</sup> une belle grange une étable et une remise avec environ 43 perches de jardin; 2<sup>o</sup> environ 18 bonniers P.-B., de terres labourables, le tout situé audit WANSQUL. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 583

Dépôt de PANNES et PAVES, RAIES de sapin et TUYAUX de toute longueur de la fabrique de J. Bertrand de Tongres, se trouve chez C. J. Dejaer De Klein, rue Hoche-Porte, n° 92 à Liège, où l'on peut aussi s'assurer contre l'incendie. A LOUER au même n°, un QUARTIER, composé de deux places et une cuisine meublée ou non meublée. 575

609 A VENDRE ou à LOUER une belle MAISON ayant de vastes caves et magasins, située à Liège, rue de l'Agneau. S'adresser au notaire DUSART.

604 La MAISON enseignée de la Cloche d'Or, n° 327, située à Liège, vis-à-vis de la douane, appartenant aux enfants de François Gavage et Lucie Rossius, n'ayant pas été adjugée lors de la dernière vacation, elle sera exposée en VENTE aux enchères devant M. le juge de paix du quartier du nord de de cette ville, en son bureau, rue Neuvice, le LUNDI 16 NOVEMBRE 1829, à dix heures du matin, par le ministère du notaire BOTLANGER. On peut prendre connaissance du cahier des charges chez ledit notaire et au bureau de la justice de paix.

602 Lundi, 26 octobre 1829, à 11 heures précises, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Dongox et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une partie très-considérable de BOIS sciés, savoir: une très-grande quantité de planches et quartiers de chêne, de toute longueur, jusqu'à 4 1/2, 4 3/4, 5 et 5 1/2 années, une grande partie de barreaux, fonceurs et feuilletés, une grande quantité de po-selets, pièces de bois, wères, terrasses et horrons de chêne, beaucoup de planches et quartiers de hêtre et de planche, et lattes de bois blanc, horrons de frêne et de cèdre, plusieurs cents de douves, jantes et rais, etc., etc. Argent comptant.

592 La VENTE de LIVRES qui devait avoir lieu chez P. H. J. DUVYVER, rue Velbruck, le 21, 22 et 23 courant, est remise au 27, 28 et 29. Le CATALOGUE se distribue à dater d'aujourd'hui, chez le susdit DUVYVER, de même que chez P. DUVYVER, rue sur Meuse, n° 330, au prix de 10 cents. P.S. Le jeudi 29, à la suite de la VENTE de livres, on vendra 2 bonnes GUITARES.

Lundi, 9 novembre 1829, vers les dix heures du matin, son Excellence monseigneur le duc d'Ursel, grand maître de la maison de la reine des Pays-Bas, fera exposer en VENTE publique, en son château à DURBUY, grand-duché de Luxembourg, les COUPES de ses BOIS de l'exercice 1829; savoir: Celle du bois dit du pays, contenant 100 bonniers, divisée en 14 lots.

Du bois dit Grand-Mont, contenant 14 bonniers, en 4 lots.  
Du bois Deviné, de la contenance de 8 bonniers.  
Du bois d'Altrain, de 4 bonniers.  
Et celle du bois d'Aire, de 3 bonniers. 578

A CREDIT.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville. 417

HUITRES anglaises chez HARDY, derrière l'Hôtel-de-Ville. 457

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qual. à fl 1 30 chez PEREZ, rue Ste-Ursul.

HUITRES anglaises vertes à fl 30 cents, chez L. ANDRIEN, fils Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n° 320. 214

ECREVISSÉS de Mer de 30 jusqu'à 60 cents la pièce, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n° 320. 46

HUITRES de Céciesire 1<sup>re</sup> qualité à 2 fls. 35 cents, chez L. ANDRIEN, fils, Souverain-Pont, n° 320. 550

CADOT, au Café littéraire, rue devant la Magdelaine, a reçu des HUITRES anglaises très-fraîches. 414

J. ANDRIEN père, rue St.-Jean-Baptiste n° 720, informe le public qu'il continue son commerce en POISSONS et qu'il vient de recevoir de nouvelles HUITRES anglaises; il en reçoit deux fois par semaine. 31

DUCARNE, rue du Pont d'Avroy, a reçu des soieries de couleurs les plus modernes, avec lesquelles il fabrique des parapluies à juste prix. 312

603 Le 29 octobre courant, à dix heures du matin, M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, chez M. Charlier, aubergiste à VISE, les IMMEUBLES dont la désignation suit:

1<sup>o</sup> Une maison ayant deux places au rez-de-chaussée, trois à l'étage, avec cour et jardin derrière, située à Visé, rue du Péron, occupée par Hubert Malherbe.

2<sup>o</sup> Une prairie contenant quarante une perches quatre cent quinze palmes, située au chemin de Dalhem sur Trembleur, commune de Trembleur.

3<sup>o</sup> Deux pièces de terre réunies en une, située au lieu dit Haway, entre Chenetre et la maison neuve, commune de Dalhem, contenant 43 perches 594 palmes.

4<sup>o</sup> Une pièce de terre contenant 30 perches 516 palmes; sise en Holstrée, commune de Dalhem.

Ces trois pièces de terre et prairie sont exploitées par Henri Joseph Garson, de St-André.

Une FILLE, munie de bons certificats, peut se présenter place de l'Université, n° 182, où on dira pour qui c'est. 576

**VENTE DE BOIS BLANCS.**

Mardi, 27 octobre, à 9 heures du matin, on vendra dans le parc du grand bois de DAMERS, commune de Hasselt, près de Tongres, 700 très-gros bois blancs. A crédit. 514

Le syndicat définitif à la FAILLITE de J. J. DETILLIEUX, prévient les créanciers que se conformant à la lettre lui adressée par M. le procureur du roi, il a déposé au greffe du tribunal de commerce le 20 octobre courant, les livres dudit failli; il les invite à en faire de suite la vérification qu'ils jugeront convenables, ces livres ayant été depuis la faillite à la disposition des intéressés qui ont pu en prendre communication. 53

Le premier novembre prochain, les INSTITUTEURS de l'école de St-Séverin, OUVRIRON, à leur local, une ÉCOLE du soir pour les enfants des deux sexes.

Les filles recevront l'instruction dans un appartement séparé de la salle destinée aux garçons.

Les leçons auront lieu tous les jours depuis 6 heures du soir jusqu'à 8, ou depuis sept jusqu'à 9; elles comprendront tout ce qui fait partie d'une bonne instruction primaire.

Les parents qui désirent y faire admettre leurs enfants, peuvent s'adresser, tous les jours, pendant la matinée, à l'école de Saint-Séverin. 469

Le sieur P. C. VAN SCHOOR, PELLETIER de Bruxelles, vient de recevoir de Leipsick un grand ASSORTIMENT de PELLETIERIES, comme suit, savoir: Chineilla 1<sup>re</sup> qualité, petit gris foncé et non foncé, Colingsky, peau d'hamstre, Renard bleu, Mardre de Russie, idem de Canada, peau de Tigre et d'Ours, et une quantité d'autres peaux trop long à détailler. Il se charge aussi de toute réparation, quelconque de son état. 489

Le mardi, 27 de ce mois, à 3 heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAREZ, une MAISON avec 8 perches de jardin, sise à BRES-SOUX, en lieu dit Neuville, joignant à Dewandre et Henvat. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres.

Je continue de donner 3/4 p. % sur le LOUIS de poids, et un bon agio sur les autres espèces. J. F. MASU, rue Vinave-d'Ile, n° 52.



AVIS AU COMMERCE.

A dater du 1er novembre prochain, je ferai PARTIR trois fois par semaine, DES CHARIOTS en correspondance directe avec toute la Belgique, et qui se chargeront du transport de toutes marchandises en consignation pour tout le royaume et l'étranger.

Ce roulage économique sous tous les rapports correspondra particulièrement au moyen d'un service régulier de bateaux avec toute la Hollande et les états riverains du Rhin.

Les jours de départ de Verviers seront, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Les bureaux sont :

- A Verviers, chez M. Montulet, hôtel de la Boule d'or.
A Louvain, chez M. H. J. Douffet, au Canal.
A Anvers, chez M. van den Bossch, canal des Brasseurs.
A Pépiuster lez-Verviers, chez le soussigné.

Rodberg-Jourdan. 504

DÉPOT DE DRAPS.

F. GASQUY, négociant, rue Féronstrée, à l'enseigne du Chapeau de Soie, donne avis qu'ayant reçu une grande quantité de diverses marchandises pour l'hiver, son magasin se trouve entièrement assorti en draps de toutes couleurs prix et qualités, cuir laine idem, draps zéphir idem, draps thibet idem, castorines et molletons, idem casimirs etc.

Ayant reçu de ses commettans des limites inférieures, les prix de ces divers articles sont sensiblement diminués.

Circassiennes fines à 2 fls. 83 cts. l'aune des Pays-Bas.

Idem superfine à 3 fls. 48 cts. Idem.

Pendant le cours de l'hiver on trouvera continuellement chez lui quantité de manteaux pour hommes et pour dames confectionnés avec le plus grand soin.

MANTEAUX POUR DAMES.

En ratines de 8 fls. 50 cts. à 9 fls. 50 cts. — En circassienne à 4 fls. 17 cts. idem doublés et garnis de 16 fls. à 49 fls. — En drap thibet 16 fls. 50 cts., idem doublés et garnis de 18 fls. à 22 fls. — En drap zéphir à 19 fls., idem doublés et garnis de 21 fls. à 25 fls., idem extrafin à 22 fls., idem doublés et garnis de 24 fls. à 40 fls.

MANTEAUX POUR HOMMES.

En drap doublés en mérinos avec grande pélerine, manches et col en fourrure de 35 fls. à 60. — Idem Almaviva de 40 fls. à 70 fls. — En camblots dit imperméable doublés en mérinos de 28 fls. à 36 fls. — Idem doublés en pleyds de 38 fls. à 45 fls. — Robes de chambres entièrement ourtées de 40 fls. à 45 fls.

Chez le même, DÉPOT de tapis de tables, de pieds et descentes de lit.

Dépôt considérable de couvertures de laines.

MAGASIN assorti en mérinos unis, imprimés et écossais, napolitaines, pleyds et camblots écossais, flanelles de santé et circassiennes blanches pour gilets de peau; ratines, bays piqués molletonnés, gilets en velours, casimirs imprimés, poils de chèvre et piqués, cravates en tout genre, foulards des indes; écharpes et manchettes en laine, toiles blanches et bleues, linges de tables, indiennes, mousselines, percales, schertings, batistes, cotonnettes, mouchoirs de coton, couvertures en coton, courte-pointes en piqués, couilts 8/4 et 9/4, plumes à lit et duvet.

CHAPEAUX IMPERMÉABLES en soie, pour hommes, garçons et enfans. — Le tout à prix fixe. 417

( ) VENTE d'immeubles et rente, par licitation judiciaire.

Le mercredi 28 octobre 1829, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé chez le sieur Jacques-Antoine-Lambert Galand, à GRACE, près de l'église, pardevant M. le juge de paix du canton; et par le ministère de M. SERVAIS, notaire à Jemeppe, à ce délégué, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES et RENTE ci-après désignés; savoir:

1er. Lot. — D'une MAISON composée de deux pièces au rez-de-chaussée, et d'un étage, bâtiments, annexes et dépendances, et de 87 perches 49 aunes carrées de jardin et de verger y attenantes, situés à Grâce, sur la Chaussée, commune de GRACE-MONTEGNEE.

La situation avantageuse de cette maison la rend propre à tout commerce.

2me. Lot. — D'une pièce de terre de la contenance de 13 perches 8 aunes carrées, située à TONVOIE, commune de JEMEPPE.

3me. Lot. — D'onze florins 48 cents et 72 centièmes de rente, partie d'une rente intégrale, annuelle et perpétuelle de 22 florins 97 cents et 44 centièmes, présentement réduite à 20 florins 40 cents et 27 centièmes, échéant le 1er. de juillet, due par les enfans de feus Jean-Pierre Riga et Marie-Catherine Loxhier, de Hollogne-aux-Pierres.

S'adresser pour avoir communication des conditions de la vente, à Maître VIGOUREUX, avoué à Liège, rue St-Severin, n° 714, ou à M. le juge de paix, à Grâce, ou au notaire sus-nommé, dépositaire des titres de propriété. SERVAIS, notaire.

Un TYPOGRAPHE, sachant très bien composer sur MANUSCRIT, peut se présenter au bureau de cette feuille

( ) VENTE d'une belle et grande MAISON qui aura lieu en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, le jeudi 5 novembre 1829, à deux heures de relevée.

Cette maison sise à Liège, quai de la Sauvenière, n° 816, dont tout l'intérieur est restauré au goût moderne et en bon état, est composée de 3 étages, d'une porte cochère sur ledit quai, avec remises et écuries, et d'une autre porte cochère sur la rue Basse-Sauvenière, avec grande cour et un jardin entouré de murs, qui n'en est séparé que par la rue.

S'adresser pour les conditions à M. DUPONT, avoué à Liège, rue St-Severin, n° 139, ou audit notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, n° 591.

594 Mardi, 24 novembre 1829, à deux heures de relevée, en l'étude de M. DELVAUX, notaire à Liège, derrière l'Hôtel-de-Ville, et par son ministère, il sera VENDU sur adjudication volontaire:

1° Une PIÈCE DE TERRE arable, située assez près du chemin des Charrons, commune d'Alleur, contenant 39 perches 235 palmes, tenant du levant aux enfans François Florquin, du couchant aux représentans l'ex-greffier Thonnard et du midi aux enfans Jean Henkart.

2° Et une autre pièce de terre, située en lieu dit Voye des Charretiers, même commune, contenant 52 perches 313 palmes, tenant vers Liège à la veuve Pâques, du côté d'Alleur au séminaire, du côté de Waroux à la veuve Bertrand, et du côté de Loncin au chemin des Charretiers.

607 VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Les dix et onze décembre 1829, aux deux heures de relevée, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de Maître BERTRAND, notaire à Liège, en son étude sise place St. Pierre, à Liège, les IMMEUBLES et RENTES dont la désignation sommaire suit:

Adjudication du 40 décembre.

1er. Lot. — La moitié d'une pièce de terre, contenant 610 perches 329 millièmes, située commune de Hollogne-aux-Pierres, en lieu dit Archeval ou Valice.

2e. Lot. — Une pièce de terre contenant 34 perches 815 millièmes, située en la commune de Fexhe-au-Haut-Clocher, en lieu nommé Fond de Fexhe.

3e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 122 perches 63 millièmes, située commune de Jenefte.

4e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 139 perches 401 millièmes, située au même territoire de Jenefte.

5e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 130 perches 782 millièmes, située au même territoire de Jenefte.

6e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 74 perches 14 centièmes, partie indivise de 130 perches 80 centièmes, située en lieu dit Fond-de-Villers, commune de Kemexhe.

7e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 87 perches 188 millièmes, située en lieu dit entre les Deux-Voies, commune de Kemexhe.

8e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 183 perches 96 millièmes, située en lieu dit au Bouhon, commune de Verloux.

9e. Lot. — Une prairie entourée de hayes vives, dite le Cortil Remy, contenant 21 perches 797 millièmes, située commune d'Awans.

10e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 69 perches 751 millièmes, située commune d'Oleye.

11e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 95 perches 92 centièmes, située campagne de Mouchin, territoire de Waremme.

12e. Lot. — Une prairie, contenant 78 perches 466 millièmes, située commune d'Oleye.

13e. Lot. — Une prairie, arborée et entourée de hayes vives, contenant 53 perches 185 millièmes, située au hameau de Longchamps, commune de Waremme.

14e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 39 centièmes, en lieu dit à la Longue-Voie, anciennement l'Espinette, commune d'Heure-le-Romain.

15e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 39 centièmes, située en lieu dit à la Basse-Voie des Treize Journaux, commune de Fexhe-Slins.

16e. Lot. — Une prairie en partie défrichée, contenant 109 perches, située en lieu dit Large-Ruelle, commune de Villers-St-Siméon.

17e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 39 perches 24 centièmes, située dans la Petite Campagne de Villers-St-Siméon.

18e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 47 perches 96 centièmes, sise en Chainoux, commune de Villers St-Siméon.

Adjudication du 44 décembre.

19e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 17 perches 43 centièmes, sise commune de Voroux-lez-Liers.

20e. Lot. — Une maison, grange, étables, avec 74 perches 14 centièmes de jardin et prairie, située commune de Hermée.

21e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 32 perches 69 aunes, située au Fond Lovinfosse; commune de Hermée.

22e. Lot. — Une prairie présentement labourée, contenant 73 perches 25 centièmes, sise en lieu dit chemin de Mons, commune de Visé.

23e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 39 perches 235 millièmes, sise à Elst, commune de Melen.

24e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 21 perches 797 millièmes, sise dans la petite campagne d'Etat, commune de Melen.

25e. Lot. — Une maison bâtie en pierres et briques, avec jardin et prairie annexés, contenant 54 perches 493 millièmes, situés commune de St-Georges.

26e. Lot. — Une prairie près de la maison susdite, contenant 21 perches 797 millièmes, située commune de St-Georges.

27e. Lot. — Une prairie contenant 18 perches 528 millièmes, sise même commune de St-Georges.

28e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 115 perches 125 millièmes, sise même commune de St-Georges.

29e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 65 perches 827 millièmes, située près de la Tombe de Yernave, commune de St-Georges.

30e. Lot. — Une pièce de terre, contenant 40 perches 542 millièmes, sise en lieu dit Boroux, commune de St-Georges.

31e. Lot. — Une rente de 3219 litrons 26 dés épeautre, due par Paschal Lhoest, Thomas Rigo de Hanesse, et Erasme Chretien, de la commune des Awirs.

32e. Lot. — Une rente de 28 florins 72 cents Pays-Bas, due par la commune de St-Georges.

33e. Lot. — Une rente de 8 florins 4 cents Pays-Bas, due par Charles Joseph Bataille, de la commune d'Abolens.

34e. Lot. — Une rente de 238 litrons 51 dés épeautre, et une autre de 5 florins 72 cents des Pays-Bas, due par Martin Lange, de Flémalle-Haute.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, est déposé en l'étude dudit notaire.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

En vente à la librairie de P.-J. COLLARDIN, imprimeur de l'Université.

Les Œuvres de POTIER, mises dans un nouvel ordre par DUPIN, édition de Bruxelles, à deux colonnes, sur papier vélin, 1re livraison, 1 fl.

L'ouvrage aura 8 vol. de 4 livraisons chacun.

Le même ouvrage, ÉDITION DE PARIS, 11 volumes in-8°, 35 fl.

NB. — Il n'en coûtera qu'un florin de plus aux personnes qui trouveraient l'édition de Bruxelles en trop petits caractères, pour acquérir l'ÉDITION ORIGINALE.

Le droit civil Français, par TOULLIER, nouvelle édit. de Bentham, aussi à deux colonnes, 1re livraison (il y en aura 28, formant 7 vol.) 1 fl.

Le même ouvrage, conforme à l'édition de Paris, 13 vol. in-8° et 1 vol. de table, 24 fls.

NB. — Cette édition faite avec soin, en grands caractères, lisibles à tout âge, coûte 4 fls. de moins que ne coûtera la précédente.

Les personnes qui voudront jouir de la faveur de la souscription et ne prendre que par volume le POTIER DE PARIS et le TOULLIER DE 24 VLS. auront cette faculté.

On continue de souscrire à la même librairie: Aux Œuvres de Bentham, 6 livraisons, à 2 fls. 50.

Aux Œuvres de Mme. de Staël, 17 volumes in-8°, chacun à 4 fl. 71.

Au cours de droit Civil de Duranton, par livraison de 4 fl. 25.

Au Traité de droit pénal de Rossi, un seul vol. in-8°, qui coûtera 4 fls.

Le même magasin est amplement pourvu de toutes les nouveautés. On y trouve gratis le catalogue des livres au rabais, les prospectus et annonces de toutes les publications nouvelles.

Librairie de J. DESOER, à Liège.

SOUS PRESSE POUR PARAITRE TRÈS-INCESSEMENT.

NOTICE HISTORIQUE.

Sur les évêques, leur origine, leurs prérogatives, suite du détail des cérémonies usitées à leur sacre et à leur dégradation, et d'un tableau chronologique des évêques et des suffragans du siège de Liège depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Table des matières de cet opuscule, imprimé in-8°, sur beau papier.

AVERTISSEMENT.

§ I. Origine et définition du mot évêque; ses diverses acceptations chez les anciens.

§ II. Différentes significations du mot évêque chez les chrétiens de la terre, église et du moyen âge.

§ III. État des évêques dans les premiers siècles du christianisme.

§ IV. L'Épiscopat chez les modernes; empiétements successifs des papes sur les droits des évêques.

§ V. Des évêques des Pays-Bas, considérés constitutionnellement.

§ VI. Cérémonies usitées au sacre des évêques, littéralement traduites du pontifical romain.

§ VII. Cérémonies exigées pour la dégradation d'un évêque, traduites du même ouvrage.

( On a mis le texte latin en regard de tous les passages pontifical, qui renferment les formules du sacre et du serment prêt par les évêques. )

Tableau chronologique des évêques et des suffragans de Liège.

NB. Le texte est accompagné partout de notes servant à expliquer les usages ou les termes ecclésiastiques peu connus de la plupart des lecteurs.

Cet ouvrage, publié par la librairie de J. DESOER, imprimeur à Liège, sera mis en VENTE chez les principaux libraires du royaume.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 21 oct. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 108 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 103 fr. 25 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1829, 82 fr. 50 c. — Actions de la Banque, 1000 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 78 fr. 0/0. — Emprunt d'Haïti, 347 fr. 50 c.

Bourse d'Amsterdam du 22 oct. — Dette active, 29 3/4. — Idem différée 1 1/16. — Bill. de change 24 1/2. — Dédit d'amort. 100 1/4. — Rente remb. 2 1/2. — Act. Société de com. 00 0/0 0/0. — Russ. Hon. 50 1/4. — Dito ins. gr. li. 63 5/16. — Dito C., Ham. 35 1/4. — Dito em. à L. 5, 96 1/2. — Frus. à Lon. 00 0/0. — Esp. Londres, 73 3/8. — Ren. fr. 3 9/16, 83 0/0. — Esp. 5 1/2 0/0, 30 5/8. — Dito à Paris, 5 3/4. — Rente Perp. 53 1/4 à 00. — Vienne Act. Banq. 0000. — Métall. 88 1/2. — A Rot. 1er 1. 0000 à 00. — Dito 2e 1. 400 à 000. — de Pologne 00 0/0 00 0/0. — Naples Falconet 5, 84 1/2. — Dito Londres 0, 90 1/4.

Bourse d'Anvers du 23 octobre. — Effets publics. — Les cours sont fermés comme suit: Act. de la société de commerce des P.-B., 86 3/4. N. — Métalliques, 102 1/4. — Lots de Rothschild de fl. 400 P. — Napolitains 83 1/4. — Idem Anglais 90 1/4. — Le Sicile de ducats 1200, 88 1/2. — Idem 600, 87 N. — Le Guehard, 78 1/2. — Esp. perpét. Esp. de ptes., 53 3/4 à 1/2 P. — Anglo-Danais, 112 P. — Lots de Pologne, 96 1/4 à 05. — Changes. — L'Amsterdam et le Paris sont dans la position qu'hier. Le Londres est toujours peu abondant, courts jours s'est payé fl. 12 20 à 12 20 5/8; le deux mois fl. 12 43 1/8 et le trois mois fl. 12 41 1/4.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.